

**FINANCES**

Association « Union Sportive d'Ivry Handball »

Attribution d'une subvention municipale complémentaire pour l'année 2008

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le sport constitue un facteur de développement, d'équilibre, d'épanouissement de la personne humaine.

A Ivry-sur-Seine, dans un cadre associatif, les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale et démocratique, de confrontation à la norme, vecteurs éducatifs et de dépassement de soi. La pratique de haut niveau y est vécue comme un tremplin favorisant le droit au sport pour tous.

L'U.S. Ivry handball pour sa cinquantième saison consécutive en 1<sup>ère</sup> division nationale vient d'être sacrée troisième du championnat de France de handball et de se qualifier en coupe d'Europe.

Cette réussite est celle de la formation et des valeurs universelles du sport, elle se nourrit d'un projet social et éducatif grâce à de nombreuses actions concrètes telles que l'action dans les écoles élémentaires de la Ville (école de handball), son centre de formation, son école d'arbitrage..., autant d'atouts et d'outils qui donnent une assise populaire et démocratique au sport. 413 adhérents pratiquent le handball (des plus petits à l'élite avec la D1).

Ce bilan social et sportif est largement apprécié et reconnu dans le Val-de-Marne, au plan régional, national et européen.

Il est le fruit d'un partenariat constant, dynamique, créatif entre le club et la municipalité. Cette dernière a toujours soutenu les évolutions du club dont le succès est indissociable du soutien municipal.

Aujourd'hui, le développement généralisé des moyens financiers des autres clubs, ainsi que les exigences structurelles qu'imposent la ligue professionnelle française (LNH) et la fédération européenne sont des contraintes fortes qui fragilisent le maintien et le développement de l'action et des valeurs du club.

Troisième du championnat de France de D1 (2007-2008) et qualifiée une nouvelle fois en coupe d'Europe, l'équipe de l'USI handball est actuellement la 8<sup>ème</sup> masse salariale du championnat de 1<sup>ère</sup> division. Fière de s'appuyer sur un effectif de 1<sup>ère</sup> division composé de 14 joueurs formés au club sur 17, dont 4 d'entre eux sont internationaux français, le club se heurte à une évolution économique inéluctable du sport de haut niveau à laquelle le handball a longtemps échappé qui ne lui permettra pas de pérenniser son maintien au plus haut niveau sans la fidélisation des joueurs actuels ni le recrutement de nouveaux joueurs à court et moyen termes.

C'est pourquoi, l'USI Handball a sollicité une subvention municipale complémentaire de 72 000 euros pour la saison 2008/2009, visant à faire face à :

- des déplacements d'un groupe de 25 personnes (joueurs et staff) pour une dizaine de matchs dans toute l'Europe (transports, hébergements,...),
- un renforcement et pérennisation de la formation et de la professionnalisation de l'encadrement technique, administratif et médical du club,
- une revalorisation des salaires de certains joueurs dans une perspective de fidélisation et visant à prévenir le risque d'un exode massif de joueurs emblématiques (déjà amorcé).

Cette contribution complémentaire de la Municipalité permettra au club de faire face aux exigences et aux nouveaux besoins auxquels le club est confronté dans des proportions raisonnables le protégeant encore des excès et dérives inhérents au sport professionnel.

Toutefois, même si le club reste encore aujourd'hui le 5<sup>ème</sup> budget des clubs de l'élite nationale et compte tenu du soutien public substantiel et municipal en particulier dont bénéficie le club, la municipalité se propose d'attribuer, sur l'exercice budgétaire 2008, une subvention complémentaire de 12 000 € à l'association « Union Sportive Ivry Handball ».

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 65.

## **FINANCES**

Association « Union Sportive d'Ivry Handball »

Attribution d'une subvention municipale complémentaire pour l'année 2008

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 24 janvier 2008 fixant la répartition des subventions municipales aux diverses associations et organismes d'intérêt local pour l'année 2007,

considérant que l'association « Union Sportive d'Ivry Handball » participe au développement d'actions d'intérêt local,

considérant que l'association « Union Sportive d'Ivry Handball » vient d'être sacrée 3<sup>ème</sup> du championnat de France et de se qualifier en coupe d'Europe,

considérant que le développement généralisé des moyens financiers des autres clubs, ainsi que les exigences structurelles qu'imposent la ligue professionnelle française et la fédération européenne sont des contraintes fortes qui fragilisent le maintien et le développement de l'action et des valeurs du club,

considérant que dans le cadre de la coupe européenne, l'association « Union Sportive d'Ivry Handball » devra supporter des frais supplémentaires liés aux déplacements de l'équipe en Europe, au renforcement de l'encadrement technique, administratif et médical du club,

considérant que, dans le cadre du développement de la vie associative, la Ville souhaite apporter un soutien à la réalisation des projets de cette association,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

par 37 voix pour et 6 voix contre

**ARTICLE 1** : ACCORDE une subvention complémentaire de 12 000 € à l'association « Union Sportive d'Ivry Handball » pour l'année 2008.

**ARTICLE 2** : DIT que dépense en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 65.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2008